

le jeudi 5 décembre 2002

13 heures

Prière.

Après les déclarations de députés, le président rappelle qu'il faut s'abstenir d'applaudir pendant cette période des affaires courantes.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Jardine :

18, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau* ;

19, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. S. Graham donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 12 décembre 2002, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de la réponse à la lettre de M. Robert A. Sutherland, CA, CIP, premier vice-président de KPMG, 1959, rue Upper Water, Halifax (Nouvelle-Écosse), datée du 15 novembre 2001, portant sur la vente du matériel de péage et adressée à M. Ian Nethercott, ministère des Transports.

M. Allaby donne avis de motion 61 portant que, le jeudi 12 décembre 2002, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des centres d'information touristique gérés par la province, la période d'activité de chacun, le nombre d'employés de chacun, les échelles salariales des postes d'emploi, le nombre d'employés permanents, saisonniers et occasionnels de chacun, les compétences nécessaires pour les postes, la formation en cours d'emploi dispensée aux employés à chaque centre depuis juin 1999.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 13.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 5, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu* ;
- 6, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières* ;
- 7, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des courses attelées des provinces Maritimes* ;
- 12, *Loi modifiant la Loi sur la voirie*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi sur les zones naturelles protégées*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 14, *Loi sur les zones naturelles protégées*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur la pêche sportive et la chasse*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur la pêche sportive et la chasse*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les incendies de forêt*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 16 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les incendies de forêt*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat reprend sur la motion 1, proposée par M. S. Graham, appuyé par M. Allaby, dont le texte suit :

attendu que l'endettement des diplômés des écoles de médecine est extrêmement élevé;

attendu que d'autres provinces et les États-Unis offrent d'importants incitatifs de désendettement aux nouveaux médecins;

attendu que des collectivités connaissent de graves pénuries de médecins;

attendu qu'il y a une pénurie reconnue de dispensateurs de soins de santé, y compris d'infirmiers et infirmières, de personnel infirmier praticien et d'autres;

attendu que la meilleure chance qu'a le Nouveau-Brunswick de pallier la pénurie est de former des gens du Nouveau-Brunswick dans de telles professions ;

attendu que le coût des programmes de formation peut être prohibitif pour les jeunes qui désirent faire carrière dans la prestation de soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir un programme de bourses en soins de santé du Nouveau-Brunswick pour les étudiants et étudiantes qui commencent leurs deux dernières années d'études dans une des professions en soins de santé désignées comme sous-dotées et qui acceptent de travailler dans la province après l'obtention de leur diplôme

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à instaurer un plan d'aide au désendettement pour les nouveaux médecins qui commencent à exercer dans une collectivité désignée.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

La séance est levée à 18 heures.